

REPUBLIQUE FRANCAISE

---

MAIRIE de Val-de-Sos  
3 Grande Rue  
Vicdessos  
09220 Val-de-Sos

**Compte rendu de la réunion du CM du 29 novembre 2019**

**Mairie de Val-de-Sos  
CM du 29 novembre 2019**

**Ouverture**

**Appel nominal : Présents :** Mesdames et Messieurs Bernadette ARCHIAPATI, Natalène AUBIN, Patrick BERLUREAU, Georges BERTRAND, Serge BONJEAN, , Louis BOUNIN, Bernard CAVAILLE, Jean-Claude CHALIFOUR, Marie-José DANDINE, , Monique DREUX, Dominique DUPUI, , Jean-Michel HUET, Marie-Jeanne LERY-MARFAING, Jean MAGALHAES, Bernard MERCIER, Michel MORA, Christelle PECH, Didier PEYROU, Philippe PUJOL, Natale PITTONI, Jean-Pierre RAUZY, Aline ROMEU, Guy SOULIE, Claude TERON

**ABSENTS représentés :** Mylène GUITART procuration à Marie-José DANDINE, Germain DELPY procuration à Aline ROMEU, Emile LALLA procuration à Natale PITTONI, Christian TERON procuration à Claude TERON

**ABSENTS :** Mesdames Messieurs Alix BRENAC, Akim BOUFAID, Nathalie DATCHARY, Christian FRANQUET, Dominique LANNES.

**Nomination Secrétaire :** Marie-José DANDINE

**Ordre du jour :**

**Rajout de délibérations :**

- 2019-144 Participation de la Commune pour les travaux Eclairage Public route d'ORUS
- 2019-147 Dons en faveur de l'aide et de l'action sociale
- 2019-149 Composition du futur CA au 01.01.2020 de la Régie Electrique
- 2019-153 Usufruit et entretien de la parcelle cadastrée 135 section A n°2082 à Goulhier
- 2019-154 Déclassement du domaine public vers le domaine privé concernant les parcelles du Camping la Bexanelle.

Accord du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés.

**Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 31 octobre 2019**

La délibération est adoptée, à l'unanimité des membres présents, par le Conseil Municipal.

**1) DELIBERATION 2019 141 - Participation au repas des aînés avec la commune d'AUZAT**

Le maire informe le conseil municipal que, comme les années précédentes, le club des aînés et la mairie d'Auzat organisent un repas de Noël.

Il propose que la participation à ces festivités (30€/personne) soit prise en charge par la commune pour les habitants permanents, âgés de plus de 60 ans. Une invitation leur sera adressée et ils devront s'inscrire auprès de la mairie. Un mandat sera émis auprès de la commune d'Auzat pour la somme correspondante au nombre de participants.

Le maire est autorisé à signer tout document en relation avec cette décision.

La délibération est adoptée, à l'unanimité des membres présents, par le Conseil Municipal.

## **2) DELIBERATION 2019 142 – Vente parcelle à SUC cadastrée section D n°2188**

Vu les délibérations 2019/131 et 132 relatives à la procédure de vente de parcelles par la municipalité et à la mise en vente d'une parcelle à Suc, le Maire propose la vente de la parcelle sise à Suc et cadastrée 302 section D n°2188 à la personne domiciliée à Suc 09220 Suc et Sentenac ayant fait proposition d'acquisition au prix fixé de 1312 €.

Le Maire est autorisé à signer tout acte en lien avec cette vente.

La délibération est adoptée, à l'unanimité des membres présents, par le Conseil Municipal.

## **3) DELIBERATION 2019 143 - Mise à disposition du personnel auprès de la CCHA pour l'année 2020**

Le Maire rappelle la mise en disposition auprès de la CCHA de l'Agent Territorial Spécialisé des Ecole Maternelle pour l'année 2019.

Il convient :

-de reconduire cette mise à disposition à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, pour une durée de 1 an. Les heures effectuées ainsi que tous les frais et charges de déplacement seront remboursées à la commune de Val-de-Sos, sur présentation d'un relevé annuel.

-d'autoriser le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

La délibération est adoptée, à l'unanimité des membres présents, par le Conseil Municipal.

## **4) DELIBERATION 2019 144 – Participation de la Commune pour les travaux Eclairage Public route d'ORUS**

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que des travaux d'éclairage public, situés sur la route d'ORUS, doivent être réalisés. Ces travaux relèvent du SDE09, auquel la commune a délégué sa compétence en la matière.

Le montant estimé des travaux par le SDE09 s'élève 16 000 € avec une participation de la commune de 8 000 €.

Le Maire propose de donner notre accord au SDE pour la réalisation de ces travaux et le financement de notre contribution de 8 000 €.

La délibération est adoptée, à l'unanimité des membres présents, par le Conseil Municipal.

## **5) DELIBERATION 2019 145 - Contrat cadre « Bourgs-Centres »**

Le Maire rappelle l'intérêt de la politique mise en œuvre pour le développement et la valorisation des bourgs-centres au travers du contrat « Bourgs-Centres ».

Pour la période 2018/2021, le Conseil Régional dans son rôle de chef de file de l'aménagement du territoire souhaite renforcer son soutien aux investissements locaux ayant pour objet le développement des bourgs-centres et leur attractivité.

Pour cela, il est demandé de mettre en œuvre différentes actions cohérentes (au sein d'un territoire plus large que notre seule commune puisque intègre 2 centres de communes voisines : Auzat et Val-De-Sos) ayant pour objectifs :

- la structuration d'une offre de services diversifiés et de qualité
- le développement de l'économie et de l'emploi
- la qualification du cadre de vie, des espaces publics et de l'habitat
- la valorisation de spécificités locales du patrimoine, de l'architecture ou de la culture.

C'est dans ces objectifs qu'il est proposé d'inscrire la commune de Val-De-Sos, et la commune voisine d'Auzat, au sein d'un contrat cadre à intervenir entre la Région, le Département, la Communauté des Communes de Haute Ariège (CCHA), le Pôle d'Equilibre des Territoires Ruraux (PETR), le Parc Naturel Régional des Pyrénées Ariégeoises (PNR), le CAUE, l'EPF d'Occitanie. Les services de l'Etat et chambres consulaires sont aussi associés à ce contrat cadre.

Ce contrat cadre nous permet de donner de la cohérence et du temps pour mettre en œuvre toutes nos actions visant à dynamiser notre territoire avec un souci majeur de protection de la nature et de développement durable.

Il intègre 2 bourgs centres parce que notre situation géographique en fond de vallée nécessite une politique de développement cohérente partagée au sein de ces 2 communes qui ont clairement opté pour ce pôle bicéphale avec des activités complémentaires.

Après la présentation du territoire et le diagnostic des avantages et manques de celui-ci, ce document identifie les enjeux à relever et les modalités des stratégies de développement.

### **Les enjeux :**

- Améliorer la qualité de vie pour les habitants permanents ou les touristes**
- Soutenir le développement économique et touristique**
- Conforter les bourgs-centres dans leur attractivité**
- Renforcer la cohésion sociale et les liens de solidarité**
- Encourager les dispositifs de mobilité.**

Le projet de développement présenté vise 2 axes :

#### **Axe 1 : Renforcement du rôle de centralité du pôle Auzat-Vicdessos en confortant les fonctions économiques, touristiques et de service.**

- Actions à développer :
- Acquisition et aménagement de locaux commerciaux
  - Réhabilitation de locaux intercommunaux
  - Développement du camping de Vicdessos
  - Développement du camping d'Auzat
  - Développement du centre sportif d'Auzat
  - Rénovation du village vacances de Marc
  - Rénovation du gîte d'étape « Relais d'Endron »

#### **Axe 2 : Accompagner les habitants dans la reconquête et la réappropriation du bourg-centre**

- Actions :
- Créations de logements saisonniers et sociaux
  - Etude du PLUi H
  - Organisation du stationnement à Vicdessos et à Auzat
  - Requalification des espaces publics et organisation de la circulation à Auzat
  - Aménagement des parvis des églises de Vicdessos et d'Auzat
  - Requalification de la RD entre Auzat et Vicdessos
  - Aménagement du chemin de Charlemagne entre Vicdessos et Arconac
  - Poursuite des actions paysagères avec le PNR
  - Elaboration du Plan Paysage du Haut-Vicdessos

Ce contrat cadre intègre les différentes stratégies et le projet de développement de la CCHA.

Il se situe dans le périmètre du Pôle d'Equilibre Territorial de Ruralité (PETR) de l'Ariège versant montagne. Il prévoit les modalités d'intervention et contributions des différents signataires.

Enfin, la gouvernance de ce contrat est assurée par un comité de pilotage dont la commune de Val-d-Sos est membre.

Il est conclu pour une première période débutant à la signature du contrat et prenant fin le 31 décembre 2021.

Le Maire propose de donner un avis favorable au contenu de ce projet contrat cadre, de l'autoriser à le signer et de veiller à la mise en œuvre des dispositions prévues.

Questions :

Des précisions sont apportées sur la requalification sur la route d'Auzat et sur l'aménagement du chemin de Charlemagne qui est déjà en partie réalisé.

La délibération est adoptée, à l'unanimité des membres présents, par le Conseil Municipal.

**6) DELIBERATION 2019 146 - Convention avec la SPA**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de Vicdessos était liée, par une convention pour la prise en charge des animaux errants ou abandonnés, avec la Société Protectrice des Animaux (SPA), sise Refuge Fourrière SPA « Le Clergue » - Route de Villefranche 09500 MIREPOIX.

Suite à la création de la commune nouvelle de Val-de-Sos, en date du 1<sup>er</sup> janvier 2019, il est nécessaire de réactualiser la convention.

Le Maire propose de réactualiser la prestation de prise en charge des animaux errants ou abandonnés en signant une nouvelle convention avec la SPA à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Remarque : Il est précisé que les administrés qui nourrissent des chats, s'occupent aussi de leur prise en charge totale (vaccination et hébergement)

La délibération est adoptée, à l'unanimité des membres présents, par le Conseil Municipal.

**7) DELIBERATION 2019 147 – Dons en faveur de l'Aide et action Sociale**

Le Maire indique que certaines personnes souhaitent, à l'occasion de diverses manifestations, faire un don pour l'aide et l'action sociale de la commune.

Il informe que ces recettes seront imputées sur la ligne 778 du budget communal.

La délibération est adoptée, à l'unanimité des membres présents, par le Conseil Municipal.

**8) DELIBERATION 2019 148 – Transfert actif Régie Electrique vers Commune de Val-de-Sos**

Le Maire précise que suite aux précédentes délibérations prises pour la régie électrique en 2019 par le Conseil d'exploitation et le Conseil municipal, il est nécessaire de transférer les immobilisations de la centrale hydroélectrique dans l'actif communal, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Il présente l'inventaire de ces immobilisations pour lequel le Conseil d'exploitation de la régie a donné un avis favorable. Il demande au Conseil municipal de donner aussi son accord sur cet inventaire dont la valorisation au 31/12/2019 sera de 735 331.78€ en valeur brute et 109 474.87€ en valeur nette (reste à amortir).

La délibération est adoptée, à l'unanimité des membres présents, par le Conseil Municipal.

**9) DELIBERATION 2019 149 – Composition du futur conseil d'administration au 01.01.2020 de la Régie Electrique**

Le Maire propose, en conformité avec les décisions du Conseil d'exploitation de la régie électrique, de reconduire les membres du Conseil d'Exploitation pour constituer le Conseil d'Administration de la régie électrique qui remplacera, au 1<sup>er</sup> janvier 2020, le Conseil d'Exploitation de la régie électrique.

Cette liste se compose des onze membres suivants :

Représentant les élus : Mesdames Monique DREUX, Marie-José DANDINE.

Messieurs Jean MAGALHAES, Bernard MERCIER, Jean-Pierre RAUZY, Patrick BERLUREAU, Louis BOUNIN, Claude TERON, Akim BOUFAID,

Représentant les personnes qualifiées : Messieurs Pierre MENA, Marcel BERGAY,

La délibération est adoptée, à l'unanimité des membres présents, par le Conseil Municipal.

### **10) DELIBERATION 2019 150 – Inventaire des biens de la commune et du délégataire du camping**

Le Maire rappelle que la DSP du camping de La Bexanelle s'arrête le 31 décembre 2019. Le conseil municipal le 30 août 2019 a prévu l'exploitation à compter de 2020 par bail commercial. Un inventaire des biens du camping est nécessaire.

Le Maire informe qu'il sera exécuté par Maître CHARRIE Huissier de Justice – cabinet domicilié 23 rue Théophile Delcassé 09000 FOIX, en présence de représentants de la mairie et de l'actuel gestionnaire.

Le Maire propose de donner acte de cet inventaire et d'être mandaté pour toute suite à donner à cette décision.

La délibération est adoptée, à l'unanimité des membres présents, par le Conseil Municipal.

### **Arrivée de Mme Christelle PECH à 19h 05**

### **11) DELIBERATION 2019 151 – Projet de bail commercial camping La Bexanelle**

Le Maire rappelle que le camping de La Bexanelle dont la DSP prend fin le 31 décembre 2019, doit faire l'objet d'une location avec la signature d'un bail commercial.

Ce bail commercial a été accepté par le futur preneur du camping.

Il est précisé dans celui-ci les divers engagements des 2 parties, notamment en ce qui concerne les charges et les travaux.

Ce bail est prévu pour une durée de 15 ans avec possibilité de le réviser ou résilier tous les 3 ans.

Le loyer annuel hors taxes, T.V.A. en sus, se compose :

- d'une partie fixe de 37 000 HT (44 400 € TTC) en année 1 avant travaux, réévaluée à 40 000 HT (48 000 € TTC) à compter de l'année 2 et à 43 000 HT (51 600 € TTC) à compter de l'année 3, revalorisation qui correspond à la mise à disposition des nouveaux équipements pour une valeur d'un minimum de 1 million d'euros.
- et d'une partie variable de 7% sur la tranche supérieure à 350.000 € HT du chiffre d'affaires.

La délibération est adoptée, à l'unanimité des membres présents, par le Conseil Municipal.

### **12) DELIBERATION 2019 152 - Approbation dossiers DETR 2020**

Le Maire propose au Conseil Municipal de déposer les dossiers de demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'année 2020. Il propose de présenter un plan de financement concernant les travaux ci-après :

- Projet aménagement Camping la Bexanelle,	998 950.00 €
- Réfection toiture bâtiment rue de la Chapelle – Vicdessos,	25 236.00 €
- Aménagement Relais d'Endron (1 <sup>ère</sup> tranche) - Goulier,	349 886.00 €
- Réfection du Chemin du Petit Palet – Sem, (hors chemin du minier)	23 785.00 €
- Réfection Canalot évacuation pluvial (1 <sup>ère</sup> tranche) – Sentenac,	<i>estimation en attente avis RTM</i>
- Peinture Centre Permanent – SUC	11 710.00 €

**Pour un montant total provisoire HT de 1 409 567 €.**

Questions :

Pour les travaux bâtiment rue de la chapelle la démolition n'est pas subventionnée si on optait pour cette solution avec aménagement d'un espace de vie, type square, tel que proposé par une administrée.

La réfection de la toiture permet de sécuriser ce bâtiment qui pourra faire l'objet d'une utilisation future à définir (garages, ou local commercial en rez-de-chaussée) + gîte à l'étage.

Il est donc préférable d'inscrire ce dossier pour la demande de subvention DETR., FISAC ,et FDAL.

Pour la réfection du chemin du Petit Palet la solution technique sur l'enrobé doit tenir compte de la pente et de l'utilisation par les gros engins ou tracteurs.

Le service des routes du CD09 propose les solutions techniques adaptées, en général choix entre 3 enrobés différents en fonction des problématiques (nature terrain, pente, gel, altitude ...)

La délibération est adoptée, à l'unanimité des membres présents, par le Conseil Municipal.

**12) DELIBERATION 2019 153 – Usufruit et entretien d'une parcelle à Goulier**

Le Maire rappelle la décision d'utilité publique en cours sur la commune déléguée de Goulier, concernant le périmètre jardin d'enfants / terrain de sport.

Il explique que dans les conclusions du commissaire enquêteur, il est fait une proposition concernant le propriétaire de la parcelle cadastrée 135 section A n°2082.

Il est proposé qu'il bénéficie de l'usufruit des pommiers de cette parcelle. Cette proposition est assortie de conditions, à savoir :

- pouvoir continuer à récolter les pommes jusqu'à la disparition des pommiers,
- obligation d'entretien, de sécurisation des pommiers et de nettoyage de l'emprise des dits arbres (fruits, branches, écorces...) par la commune.

Ces conditions devront être respectées.

Le Maire propose d'accepter la proposition de Madame la commissaire.

La délibération est adoptée, à l'unanimité des membres présents, par le Conseil Municipal.

**13) DELIBERATION 2019 154 - Déclassement du domaine public vers le domaine privé concernant les parcelles du Camping la Bexanelle**

Le Maire rappelle que le camping est géré dans le cadre d'une délégation de service public jusqu'au 31 décembre 2019.

Afin de faire évoluer la gestion du camping municipal dans un contexte plus commercial sans impacter l'organisation et le fonctionnement de la commune, à compter de 2020, la gestion déléguée en bail commercial, décidée par la délibération précédente n°2019\_151, implique la désaffectation et le déclassement ayant pour effet de faire sortir le bien du domaine public.

La valeur locative du bien est estimé pour les parcelles cadastrées section B :

- n°855 à 6 147 € / an,

- n°853 à 1 903 € / an.

Le Maire propose :

- la désaffectation du domaine public des terrains cadastrés section B n° 0853 et n°0855 à compter du 31 décembre 2019,
- à compter de cette date de déclasser du domaine public communal les dites parcelles afin de les intégrer au domaine privé communal.
- De l'autoriser à signer tout document se rapportant à ce dossier.

La délibération est adoptée, à l'unanimité des membres présents, par le Conseil Municipal

### **Informations diverses :**

#### **- Gestion du personnel :**

Information sur la conduite à tenir sur le suivi du dossier concernant l'agent technique en longue maladie depuis 3 ans.

Réunion avec le personnel le 10 décembre pour présentation de l'organigramme et des fiches de postes, documents déjà transmis au comité technique pour validation par cette instance. Réunion indispensable pour enclencher ensuite l'évolution du régime indemnitaire pour que Val-de-Sos soit en conformité avec les textes en vigueur.

#### **- Projet location exploitation location Centrale entre la Commune et le CA Régie Electrique :**

Présentation de la convention qui devra être passée entre le maire de Val-de-Sos et le directeur de la RME en janvier 2020, dès que le statut juridique sera effectif au 01/01/2020.

#### **- Commémoration le 17 décembre, accident CASA :**

Le 17 décembre 2003 un avion de l'Armée s'écrasait sur le cirque de Bassibié au-dessus de Suc et Sentenac.

Depuis tous les ans les élus, les militaires et anciens militaires, les familles et les habitants rendent hommage à ces hommes et cette femme qui sont venus perdre leur vie dans notre vallée en effectuant un exercice.

Et cette année encore, nous honorerons ces militaires devant la stèle qui leur est dédiée à Suc, le 17 décembre à 10h30

A l'issue de cette cérémonie, un moment de convivialité sera offert dans la salle de fêtes de Videssos puisque le centre permanent est occupé par des travaux.

#### **- Plan de déneigement SUC 2019-2020 :**

Ce plan est annuel

Il est mis en œuvre lorsque la neige atteint un certain niveau : environ 30 cm

L'agent d'entretien interviendra d'abord sur Suc puis sur Lariérole et éventuellement La Ruère Enfin Sentenac sera éventuellement déneigé.

Si le niveau est faible à Suc, il va de soi que Les Bordes seront déneigées en 1<sup>er</sup>

En cas de fortes neiges ou si besoin il sera fait appel à un prestataire.

Ce plan n'a pas vocation à déneiger les voies privées.

Il est aussi rappelé que les habitants ont OBLIGATION d'entretenir leur devant de porte (jusqu'à mi voie), et de mettre des protections sur les toits contre la chute de neige.

*Remarques* : chaque village a ses problématiques.

Sur Goulhier en complément cette année il y aura une moto-fraise.

#### **- Déviations d'Arconac :** elle est opérationnelle, même s'il manque les panneaux de signalisation.

#### **- CR réunion du 26 novembre 2019 DREAL Occitanie (direction des risques naturels, département ouvrages hydrauliques et concessions) et l'Agence Française pour la Biodiversité (direction régionale Occitanie) :**

#### *Objectif:*

Concilier les aspects écologiques avec la production électrique et maîtriser les enjeux économiques qui en découlent.

#### *Déroule des séquences:*

- Présentation des 2 instances : organisation et missions

- Réalisation des travaux dans les concessions hydroélectriques : cadre général et points de vigilance

- Cadre des autorisations de travaux au titre du code de l'énergie

- Focus sur la prise en compte des impacts sur les milieux aquatiques et la biodiversité ;

#### *- Temps d'échanges:*

Au-delà de toutes les contraintes législatives (codes environnement, énergie, forestier) à prendre en compte par les exploitants d'ouvrages pour tout dépôt de dossier travaux, les échanges se sont focalisés sur la problématique des concessions autorisables échues, ce qui est le cas pour notre ouvrage de production.

En résumé :

Suite à l'évolution réglementaire (loi sur l'ouverture à la concurrence) l'enjeu pour l'état est de réussir le passage en autorisation.

C'est une "grosse problématique" au national qui porte sur la gestion des 2 problèmes :

-l'autorisation d'exploiter DDT

-la cession de l'ouvrage, avec quelles compensations financières.

Cette situation est peu confortable pour les exploitants, notamment si des travaux sont en cours ou à prévoir.

D'autant que seuls les travaux de modernisation ou augmentation production via une augmentation de puissance de l'ouvrage pourront être remboursés au concessionnaire sortant s'ils ne sont pas amortis d'ici la fin de concession. Dans ce cas, les dépenses seront imputées sur le droit d'entrée.

En revanche tous les travaux d'entretien ou sécurité resteront à la charge du concessionnaire avant transfert.

#### Remarque :

Pour la fin de notre concession, prévue en 2022, il fallait déposer 11 ans avant la demande de renouvellement du contrat d'exploiter. Cela a été fait en 2011 par LRAR auprès de la Préfecture.

- Déchets sauvages : réunion avec la préfète et le procureur. Les collectivités doivent continuer à lutter contre ces incivilités.

#### -PNR :

Le directeur de l'OHM souhaite créer un comité d'orientation stratégique, regroupant chercheurs, élus et acteurs locaux, pour déterminer ensemble les pistes de recherches, uniquement décidées actuellement, par les chercheurs.

#### -AMF Congrès départemental des maires le 9 novembre :

2 thématiques cette année les regroupements scolaires et des communes.

Val-de-Sos a fait une présentation de sa conduite du projet pour la fusion des 4 villages.

-Colis Noël : distribution le 21 décembre (pour Vicdessos rdz-vs mairie à 10h30).

Pour mémoire le colis est offert aux personnes de 70 ans et plus qui n'ont pas participé au repas du 13 décembre.

### **Prochaines réunions ou autre manifestation**

- Samedi 30 novembre à Ax les Thermes : présentation de l'Ultrariège,
- Samedi 30 novembre : café du futur du PNR,
- Lundi 2 décembre 18h Verniolle : formation AMA 09 « Photographie de la jeunesse ariégeoise »,
- Mardi 3 décembre : conseil d'exploitation des régies de la CCHA,
- Jeudi 5 décembre : CLECT,
- Vendredi 6 décembre commission sécurité Goulier-Neige,
- Vendredi 6 décembre comité syndical du PNR,
- Vendredi 6 décembre 19 h : Office du Tourisme Nuit du tourisme au casino d'Ax,
- Mardi 10 décembre : réunion du personnel,
- Mercredi 11 décembre : rencontre élus CD09 salle des fêtes de Vicdessos,
- Vendredi 13 décembre : repas des aînés à Auzat,
- Mardi 17 décembre : Conseil Communautaire,
- Vœux 2020 – 11 janvier 2020 à la Halle de Marché,

- **Prochaine réunion du Conseil municipal** le 20 décembre à 17 heures

















